

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 21**  
**DU 29 NOVEMBRE 2018**

Convocation : 22 novembre 2018.

**Présents** : Anne-Marie MARILLER, Jean-Claude LAVESVRE, Laurence SEBASTIEN, Jean-Pierre DUREUIL, Patrice DEVELAY, André FLETY, Egbert STAP, Lucien LIEBAUT, Jean-Luc SAUSSOL.

**Absents** : Valérie JOSEPH (procuration à : Laurence SEBASTIEN).

**1. Compte-rendu de la précédente réunion**

Le compte-rendu de la réunion du 20 juillet est approuvé à l'unanimité.

**2. Décisions du Maire**

Depuis la dernière réunion de conseil, deux décisions ont été prises par le Maire :

- location du T3 duplex de Bellevue à M. Jean-Michel LHOSTE,
- redevance d'Occupation du Domaine Public par Orange : 1 084.48 €

**3. Remplacement de la secrétaire de mairie**

Mme Marie-France MONTCHARMONT suit actuellement la formation de secrétaire de mairie, auprès du Centre de Gestion de La Fonction Publique Territoriale. Cette formation prend fin le 18 décembre.

Sur la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint administratif en CDD pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019, à raison de 20 h par semaine. Mme MONTCHARMONT sera en charge de ce poste, dont le coût total pour la commune s'élèvera à 1 435 €/mois.

**4. CCGAM**

**a. Rapport d'Activité 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2017 de la CCGAM. Ce document peut être consulté en mairie.

**b. Dépistage du radon dans les locaux scolaires**

Madame le Maire rappelle l'obligation, pour les collectivités locales, de faire procéder à un dépistage du radon dans les locaux scolaires.

En vue d'amoindrir le coût des travaux, la CCGAM a négocié avec plusieurs entreprises, et a retenu B2E Ingénierie, qui propose le dépistage pour un coût de 400.00 € HT.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis, et autorise le Maire à commander les travaux.

.../...

.../...

#### **5. Travaux dans bâtiments**

Monsieur MONGREVILLE et Madame MARQUINTOT, locataires du logement situé au n° 1 Impasse du Petit Champ, ont fait part de leur départ de ce logement courant décembre. Au vu des problèmes d'humidité rencontrés dans cet appartement, qui ont occasionné des détériorations sur les meubles, ils sollicitent un geste financier de la part de la commune.

Le Conseil Municipal accepte, par 9 voix pour et 1 contre, une réduction de la moitié du loyer de décembre, si les faits sont avérés.

#### **6. Autorisation de paiement des dépenses d'investissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits autorisés, avant le vote du budget 2019.

#### **7. Convention avec les Amis des Bêtes**

Le refuge de l'Autunois n'est plus en mesure d'accueillir tous les chats errants ou abandonnés.

Il propose donc la prise en charge de ces animaux au prix actuel (**60 € par animal**), avec **remise sur site obligatoire**. Pour les chats qui resteraient au refuge, une somme de **130 € serait due par la commune**. Le Conseil Municipal refuse cette proposition par 9 voix et une abstention.

**IL EST RECOMMANDE AUX HABITANTS DE NE PAS NOURRIR LES CHATS NE LEUR APPARTENANT PAS** (ceci participe à une surpopulation, par conséquent à un manque de salubrité).

Récemment, le cadavre d'un chat a été récupéré sur la commune et déposé à la clinique vétérinaire où il a été incinéré. Coût pour la commune : 40 €.

Le Maire a informé les deux cliniques vétérinaires d'Autun, qu'à l'avenir, la commune se chargera de la dépouille de l'animal.

#### **8. Vœu relatif à la sécheresse**

Au vu de l'épisode de sécheresse qui a sévi depuis juillet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soutenir la demande des agriculteurs de la reconnaissance de leur commune en calamité agricole et un soutien financier rapide de l'Etat.

.../...

.../...

## 9. Questions diverses

- Le Sydesl a transmis ses bilans d'activité 2016 et 2017, qui sont consultables en mairie.
- Les sapins de Noël seront posés avant le 10 décembre. **L'école propose de les décorer avec les habitants qui le souhaitent, vers le 15 décembre.**
- Une enquête sur l'avenir de l'eau est accessible à tout public, depuis le 2 novembre et jusqu'au 2 mai 2019 sur le site : [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)
- Les Petits Frères des Pauvres recherchent des bénévoles pour rendre visite régulièrement à des personnes âgées isolées. Contacter le 07 61 21 23 52 ou [nathalie.gemza@petitsfreresdespauvres.fr](mailto:nathalie.gemza@petitsfreresdespauvres.fr).
- La cérémonie des vœux aura lieu le **VENDREDI 18 JANVIER à 20 h.**
- Des séances de **yoga**, destinées à tous, ont lieu le **MARDI, de 18h45 à 20h**, dans la salle verte, qui est mise à disposition à titre gratuit. L'achat de stores pour cette salle sera prévu au budget 2019.
- Une formation sur l'utilisation du défibrillateur sera programmée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.
- M. LAVESVRE fait part d'une demande pour que des balises soient installées sur le trottoir devant l'école à proximité du stop de la rue du Flûteau ; elles empêcheraient les véhicules de stationner à cet endroit, permettant ainsi une visibilité dégagée depuis le stop.
- Il informe également que le panneau 19T de Milliore devra être remplacé.
- M. DUREUIL signale que le réseau de téléphonie mobile fonctionne de moins en moins bien, et souhaite interroger les opérateurs à ce sujet.
- M. STAP demande où en est la pose des compteurs linky, car les installateurs refusent de donner des informations. Actuellement, l'installation généralisée sur la commune ne semble pas programmée, mais en cas de nécessité de remplacement, un linky est systématiquement installé.
- Il demande également si l'entreprise qui dépose du bois au Flûteau s'acquitte de sa redevance. La facturation sera effectuée prochainement.
- Puis il questionne sur l'éventualité d'une fusion de communes : ce ne sera pas d'actualité avant les prochaines élections municipales.
- M. et Mme BIDAUT signalent un nouveau problème avec l'eau potable : le SIVOM sera alerté rapidement.
- Au nom des membres de l'ex association de la roseraie, Mme BIDAUT a demandé la mise à disposition gratuite d'une salle communale afin de se retrouver pour un peu de convivialité. Par souci d'équité envers les administrés, Mme le Maire n'a pu leur donner une réponse favorable. De ce fait, Mme BIDAUT ne comprend pas que la salle verte ne soit pas louée à titre onéreux pour le yoga.
- M. et Mme BIDAUT contestent le bénéfice annoncé concernant la fête de la roseraie. Ils rappellent qu'à la dissolution de l'association de la roseraie, l'argent aurait pu être donné à une association, et non à la commune...

La séance est levée à 22h35.

.../...

.../...

## CLUB SAINT MERRY

Bonjour à vous,

L'année 2018 se termine et je voudrais vous présenter un rapide panorama de nos activités de 2018.

Chaque mois se déroule une réunion, le 3eme jeudi du mois, réunion annoncée dans la presse. A chacune de ces réunions nous partageons les jeux de société, mais, aussi les dernières nouvelles des activités réalisées. Un goûter, voir un casse-croute en octobre, la fête de Noël permet des échanges, rien de tel qu'un bon café pour favoriser la convivialité.

Le mois de juin est réservé au voyage annuel, mais pas réservé aux seuls adhérents du club. Nous accueillons près de 25 personnes qui sont soit d'Autun soit de Cussy voir de Dracy, sans qu'elles soient membres du « saint Merry » ; cette année nous avons visité et, pour moi découvert, la ville de Moulins ... ce fut une révélation. Au sujet des voyages je suis réceptif à toute idée (Moulins était dans les tablettes depuis au moins 4 ou 5 années)...si vous avez des idées de voyage merci de m'en parler, et venez avec nous.

Pour 2019 nous allons modifier un peu la vie du club, les inscriptions se feront dès la réunion du jeudi 17 janvier et l'inscription est portée à 15 euros pour l'année. La participation à la réunion reste à 2.50 euros.

Je vous donne rendez-vous donc le 17 janvier 2019 et aussi dans le bulletin communal de 2018 dans lequel en détail je vous raconterai la visite du mois de juin en Auvergne. En attendant ne faites pas trop d'excès pour les fêtes pour être en forme en janvier et bonne et heureuse année 2019.

Michel NICOLAS

Merci à Madame la Maire de me permettre d'utiliser le 4eme page